

**Lundi 9 mai 2016 à 14 h**

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME**

**(M. le Ministre COLLIN)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Interpellation de Yves EVRARD sur la politique wallonne en matière d'hébergement touristique

Philippe DODRIMONT sur le redéploiement du site des Prés de Tilff

BALTUS-MÖRES sur la valeur économique des Hautes Fagnes

Jean-Luc CRUCKE sur les comptes 2010-2013 du Centre wallon de recherche agronomique (CRAW)

Yves EVRARD sur l'utilisation du logo "Agriculture de Wallonie"

Laetitia BROGNIEZ sur la pastille "Agriculture de Wallonie"

Yves EVRARD sur le calendrier des paiements des aides aux agriculteurs

Yves EVRARD sur les négociations de libre-échange avec les pays du Mercosur en matière agricole

Laetitia BROGNIEZ sur le Service de remplacement agricole en Wallonie

Laetitia BROGNIEZ sur la politique agricole commune (PAC) à l'horizon post 2020

Laetitia BROGNIEZ sur la promotion des fromages wallons

## **Interpellation de Yves Evrard sur la politique wallonne en matière d'hébergement touristique**

Dans le cadre de la déclaration de politique régionale et au fil des mois, vous affirmez vouloir rationaliser et simplifier le secteur du tourisme afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique wallonne.

Quant au secteur de l'hébergement touristique, il convient malheureusement de constater que la DPR pêche par manque d'ambition. Très peu d'éléments y sont repris à cet égard, c'est peut-être pourquoi nous avons du mal, à l'aube de la saison touristique 2016 et deux ans après la mise en place de votre Gouvernement, à cerner votre vision quant à l'avenir des hébergements touristiques en Wallonie.

Récemment vous vous êtes avancé par rapport à deux projets liés aux hébergements, lesquels posent plusieurs questions sur lesquelles je souhaite vous interpellier.

- Dans le cadre du renforcement de l'aide au secteur hôtelier, vous nous avez annoncé voici quelques semaines la création d'un comptoir hôtelier pour la Wallonie calqué sur le modèle du comptoir hôtelier du Luxembourg.

Le comptoir hôtelier du Luxembourg a actuellement pour but d'accompagner les professionnels du secteur dans leurs démarches de création, d'obtention de primes, de conseils, de marketing... Bref, il s'agit d'un accompagnement global.

J'imagine qu'afin de mettre en place une structure au niveau de la Wallonie, vous disposez d'une analyse du travail réalisé par ce comptoir hôtelier du Luxembourg et de statistiques notamment quant au nombre d'hôteliers qui y ont fait appel et à l'aboutissement des dossiers initiés ?

Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur les structures et les services proposés par ce futur comptoir hôtelier wallon ?

Représentera-t-il une sorte de guichet unique pour le secteur ?

Quelles vont être les articulations avec l'administration de votre collègue de l'économie, M.Marcourt ?

Ce comptoir va-t-il être redondant avec celui mis en place en Province de Luxembourg ?

- Deuxièmement et dans le même ordre d'idée, vous avez récemment indiqué dans la presse votre volonté de créer une nouvelle plate-forme de réservation en ligne, plate-forme qui serait, elle aussi, unique pour la Wallonie. D'autres plates-formes de réservation existent déjà, comme OUFTI en Province de Liège ou celle mise en place dernièrement à Durbuy et que vous avez plébiscitée.

Comment comptez-vous articuler et coordonner ces différentes plates-formes avec celle que vous souhaitez initier ?

Monsieur le Ministre,

Doit-on comprendre que ces deux idées feront partie d'une même structure globale pour la Wallonie ?

Quel sera l'impact en "fonction publique" de ces projets, et quelle sera la structure qui en assurera le développement ?

Le deuxième volet de ma réflexion axée sur les aides au secteur de l'hébergement porte sur la politique d'attribution de subventions pour les hébergements touristiques.

Si la création d'un comptoir hôtelier pourrait représenter un organe de soutien et d'aide aux professionnels du secteur, son instauration aura-t-elle un impact sur le montant des primes allouées aux établissements hôteliers, les services du comptoir constituant déjà en tant que tels des aides ?

Enfin, le secteur de l'hébergement est en constante évolution. Les besoins et les demandes de la clientèle évoluent sans cesse. D'autre part, l'offre se diversifie – on peut le voir avec le boom des plates-formes collaboratives comme Airbnb – le secteur hôtelier doit se battre au jour le jour pour rester attractif et performant.

En 2012, la réglementation d'octroi de subventions a légèrement évolué en incluant différents aménagements supplémentaires.

De nouvelles dispositions en la matière sont-elles à l'ordre du jour ? Singulièrement dans le cadre de la révision du Code du Tourisme, quelles sont les orientations que vous souhaitez y insuffler en matière d'accompagnement des hébergements touristiques?

Actuellement, des subventions ne sont accordées que si l'hébergement utilise une dénomination protégée et est reconnu par le CGT. Devant l'émergence de l'offre collaborative et vu l'obligation à venir pour les particuliers de transmettre au CGT une déclaration préalable, comme vous l'avez annoncé récemment, pouvez-vous nous indiquer si ce type d'hébergement touristique pourra concourir à un soutien de la part du CGT ?

D'une manière plus générale, et en nous faisant part du soutien apporté au secteur en 2015 (nombre de dossiers et montants) quelles sont les lignes directrices de votre politique quant à l'attribution des subventions et aux mécanismes d'aide au secteur de l'hébergement touristique ?

Enfin, et pour en terminer, je voudrais maintenant vous interroger plus spécifiquement au sujet des hébergements insolites.

La DPR annonce la volonté du Gouvernement de mener une politique d'aménagement du territoire permettant un développement plus cohérent et donc plus attractif de l'espace touristique wallon. Les hébergements insolites contribuent à l'attractivité du territoire. Il y a plus d'un an vous me répondiez que des contacts entre votre cabinet et celui du Ministre de l'Aménagement du Territoire devaient être pris pour envisager davantage de souplesse afin d'aménager ce type d'hébergement. Vous aviez même indiqué envisager un assouplissement des règles d'autorisation voire une modification du CODT, ce sur quoi le CGT travaillait alors.

Qu'en est-il Monsieur le Ministre?

Combien de fois ce dossier a-t-il été discuté entre les deux cabinets?

Quels sont les résultats de ces travaux?

Selon quels termes les hébergements insolites seront-ils abordés dans le nouveau Code du Tourisme?

## **Question orale de Monsieur Philippe Dodrimont sur le redéploiement du site des Prés de Tilff**

Vous connaissez l'intérêt que je porte au redéploiement du site des Prés de Tilff. Je me permets donc de revenir régulièrement avec quelques interrogations afin de connaître l'état d'avancement de ce projet considéré comme prioritaire par Immowal.

Une réunion de travail s'est tenue le 21 janvier dernier sur place afin de collecter les informations utiles à la construction et à l'examen des différentes pistes de redéploiement possibles.

D'autres rencontres avec des exploitants potentiels étaient annoncés.

Pouvez-vous me faire le point sur ce dossier ? Où en est-il ? Qu'est-ce qui a été réalisé au niveau des démarches et contacts ce premier trimestre 2016 ?

Des candidats à la reprise sérieux se sont-ils manifestés ? Certains projets ont-ils déjà fait l'objet d'une analyse de faisabilité technique, juridique, économique, urbanistique et financière ?

Quelles sont les prochaines étapes de ce dossier ?

## **Question orale de Jenny Baltus-Möres sur la valeur économique des Hautes Fagnes**

Le Tourisme en Wallonie vit notamment de ses parcs naturels et de ses paysages. Monsieur le Ministre, avez-vous des études qui démontrent l'impact économique des parcs naturels pour le tourisme wallon ? Ne voyez-vous pas des moyens afin de promouvoir encore plus le beau paysage wallon vers l'étranger ?

En ce qui concerne le parc naturel des Hautes Fagnes, je prends bien note de votre réponse du 2 mai dernier à ma question écrite. Monsieur le Ministre ne pensez-vous pas qu'une telle enquête serait donc favorable ?

Lors de ma dernière question orale à ce sujet, le 17 mars dernier vous m'aviez dit que :

« Mon cabinet est d'ailleurs en relation avec l'Office wallon économique du bois, pour mettre en place un projet-pilote de caillebotis réalisé en bois local, et ce, par une entreprise régionale afin d'apprécier la durabilité des nouvelles méthodes de thermotraitement dans ce contexte particulier. » Qu'en est-il avec ce projet ? A-t-il déjà été mis en place ?

Je pense qu'il est important de garantir le maximum de caillebotis dans le parc des Hautes Fagnes, car malgré que ces chemins soient plus coûteux que d'autres, ils apportent majoritairement le charme au parc. C'est donc un investissement qui vaut la peine d'être fait. A ce sujet, pouvez-vous nous indiquer combien de kilomètres de chemins ont été empierrés (à la place d'un renouvellement de caillebotis) dans la Fagne depuis 2014 ?

**Question orale de Monsieur Jean-Luc Cruckesur " Les comptes 2010-2013 du CRAW (Centre wallon de recherche agronomique)"**

Lors de l'analyse des comptes du CRAW dans le 26eme cahierd' observations de la Cour des Comptes, les députés ont exprimé leur inquiétude quant à la tardiveté de l'élaboration et de la remise des comptes 2010-2013.

Avant d'envisager l'intervention de l'Inspection des Finances, le Ministre avait émis le souhait de rencontrer le nouveau DG de l'institution.

Comment s'est déroulée cette rencontre ? Quel fut le contenu del'entretien et quels sont précisément les engagements pris parl'institution ? Le Ministre peut-il les détailler ?

Quel est l'échéancier ?

## **Question orale de Yves Evrard, sur l'utilisation du logo « Agriculture de Wallonie »**

Le logo Agriculture de Wallonie vise à promouvoir les produits issus de l'agriculture wallonne et à créer une image de référence pour le consommateur. En cela, il s'inscrit parfaitement dans le discours du GW incitant la population à consommer wallon.

Ce logo est donc utilisé par les entreprises wallonnes pour faire valoir l'origine de leurs produits et est indéniablement un atout supplémentaire en terme de promotion.

L'administration autorise l'utilisation de ce logo à toutes les entreprises dont le siège social se situe en Wallonie. Or, dans certaines situations et pour des raisons purement pratiques, certains producteurs de produits wallons ont établi leur siège social à un endroit différent de leur lieu de production. En l'occurrence dans le cas qui me préoccupe, le siège social se situe dans une autre région.

Or, le produit est bien wallon, produit en Wallonie et l'entreprise en question subit d'ailleurs tous les contrôles inhérents à l'objet de son entreprise par l'administration wallonne.

Au vu de cette situation particulière, il lui est pourtant refusé d'utiliser le logo Agriculture de Wallonie pour valoriser son produit wallon ?

Monsieur le Ministre,

N'y a-t-il pas là une certaine incohérence ?

La reconnaissance de « produit wallon » ne devrait-elle pas intégrer la notion de lieu de production ?

Quelles sont les pistes à explorer qui pourraient permettre à cette asbl de valoriser son produit wallon en utilisant le logo en question ?

**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, sur la pastille « Agriculture de Wallonie »**

J'ai été interpellée en lisant dans un article que la pastille « Agriculture de Wallonie » avait été suspendue parce que contraire à la directive européenne en la matière.

Confirmez-vous cette information ? Si oui, pouvez-vous nous donner davantage d'explications ? Et si tel est le cas, comment le problème n'a-t-il pas été identifié préalablement à la mise en place de cette pastille ? Quel est l'avenir de la pastille ?



## **Question orale de Yves Evrard sur le calendrier des paiements des aides aux agriculteurs.**

Les paiements des aides aux agriculteurs (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers) sont échelonnés et soumis à un calendrier. En ce qui concerne les aides du 1<sup>er</sup> pilier, il ne devrait rester qu'une échéance en juin reprenant le solde final de 5% restants pour le verdissement, les aides couplées et le droit au paiement de base + discipline financière.

Quant au 2<sup>ème</sup> pilier, toutes les aides devaient avoir été payées pour fin avril avec toutefois une dernière échéance en mai pour les dossiers qui auraient rencontré des problèmes pour les aides bio et les aides MAEC surfaciques + races locales.

Monsieur le Ministre,

Ce timing est-il respecté ?

A l'heure actuelle, que reste-t-il à payer ?

Une information précise a-t-elle été donnée aux agriculteurs sur les divers montants de leurs aides respectives et sur les dates de paiement y afférentes ?

Précédemment, les aides aux agriculteurs étaient versées au 1<sup>er</sup> décembre. La mise en œuvre de la nouvelle PAC a suscité des difficultés qui ont conduit à des versements successifs et étalés...

Mais QUID pour 2016 ?

Quelle sera la méthode utilisée?

Les agriculteurs percevront-ils à nouveau les versements par tranches successives ou sont-ils en droit d'espérer un versement conséquent au 1<sup>er</sup> décembre?

## **Question orale de M. Evrard sur les négociations de libre-échange avec les pays du Mercosur.**

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la Commission européenne a proposé début avril d'inclure des produits agricoles sensibles dans le cadre des négociations de libre-échange avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, le Venezuela ne participant pas à ces pourparlers).

Cette offre inclut des contingents d'importation importants de produits agricoles sur le sol européen dont 78.000 tonnes de viande bovine, 78.000 tonnes volailles, 600.000 tonnes d'éthanol et 20.000 tonnes de fromage.

Lors du Conseil des Ministres de l'Agriculture du 11 avril dernier, une vingtaine d'états membres dont la Belgique ont demandé que les produits agricoles sensibles ne fassent partie de l'offre d'échanges tarifaires avec les pays du Mercosur. En réponse, le Commissaire Hogan a partagé les inquiétudes des Etats membres en expliquant que ce sujet devait être traité par la filière au Commerce.

Selon la presse spécialisée, plusieurs réunions commerciales techniques ont eu lieu fin avril afin de discuter de l'évolution des négociations.

Quelle était votre position et celle de la Belgique lors de ces réunions techniques ?

Ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de protéger les secteurs agricoles sensibles spécialement lors que ceux-ci sont soumis aujourd'hui à de grandes difficultés ?

Quel serait l'impact en termes de prix si cet accord était validé ?

Quel sera la position BE lors du Conseil eu Commerce du 13 mai si ce point est à l'ordre du jour ?

Est-il envisageable que ces contingents proposés aux pays du Mercosur aient une influence sur les autres accords de libre- échanges dont celui avec les Etats-Unis et le Japon ?

## **Question orale de Laetitia BROGNIEZ sur le service de remplacement agricole en Wallonie**

Créé il y a plus de 30 ans, le Service de Remplacement Agricole a pour but de mettre à disposition des agriculteurs du personnel qualifié leur permettant de se faire remplacer en cas de maladie ou d'accident, d'évènement familial, de surcroît de travail ou encore lorsqu'ils souhaitent prendre des vacances ou simplement avoir des loisirs.

Pour s'affilier, l'agriculteur paye une cotisation annuelle de 200 € et, en cas d'appel au service de remplacement, il s'acquitte d'une indemnité horaire en fonction du motif du remplacement.

Quelle est l'évolution du nombre de membres et de leur profil ? Constate-t-on des différences entre les structures locales ?

Quels sont les éléments qui pourraient freiner les agriculteurs dans leur demande d'affiliation ? Est-ce d'ordre financier ? Connaissent-ils suffisamment l'existence du service ?

Comment évolue le nombre de demandes auprès du Service ? Quels sont les principaux motifs ?

La Région wallonne octroie un subside annuel de 950 000 € afin d'aider le Service. Ce subside est-il garanti sur le long terme ? Ce montant est-il appelé à évoluer ?

## **Question orale de Laetitia BROGNIEZ sur la PAC à l'horizon post-2020**

La volatilité des prix sur les marchés agricoles, comme vous le savez, handicape fortement nos agriculteurs. Si la Commission a d'ores et déjà annoncé diverses mesures censées apporter soutien et confiance au secteur, force est de constater que l'impulsion qui a été donnée à la PAC 2014-2020 n'est pas à la hauteur. Partant de ce constat, diverses voix s'élèvent en appelant à la nécessité de rénover la PAC à l'horizon post-2020.

Le Parlement européen publiait ce mois-ci une étude sur les outils de gestion des risques mis à la disposition des agriculteurs. Dans leurs conclusions, les auteurs suggèrent une rénovation de la PAC axée sur le remplacement du système actuel des paiements directs par un dispositif de gestion des risques. Le dispositif en question prendrait la forme d'assurances et de fonds mutuels répartis sur plusieurs niveaux de risques. Ceci pose la question mais n'est pas sans risque par rapport aux aides actuelles.

Une autre étude, menée par l'eurodéputé français Eric Andrieu préconise de recentrer la PAC sur les petites et moyennes exploitations pour leur donner la possibilité de se développer tout en se conformant aux attentes de la société, que ce soit en termes d'emploi, de préservation des terres agricoles ou d'alimentation. Pour ce faire, il propose de recourir davantage au paiement redistributif et d'instaurer un plafonnement des aides à 150 000€.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous des dispositifs de gestion des risques pour baliser le marché ? Croyez-vous qu'ils soient à même d'aboutir à une PAC plus efficiente et plus sécurisante pour le secteur ?

Quelles sont vos propositions pour réformer la PAC post-2020 ? Quelle est, selon vous, la meilleure direction à donner à notre politique agricole dans ce contexte ?

Par ailleurs, avez-vous connaissance si la Commission prévoit un calendrier spécifique de discussion entre les Etats membres à ce sujet ? Si oui, quels sont les échéances ?

## **Question orale de Laetitia BROGNIEZ sur la promotion des fromages wallons**

Le constat est interpellant : 20% seulement des fromages achetés par les consommateurs belges sont belges !

Et pourtant, la diversité des fromages de nos régions est large ! La fabrication de fromage est une forme de diversification qui apporte une valeur ajoutée bienvenue dans le contexte de crise que nous traversons.

Quelles démarches sont actuellement entreprises pour promouvoir le fromage wallon ?

Vu le faible pourcentage précité, je pense qu'il y a lieu de renforcer la promotion de nos productions. Une attention particulière va-t-elle y être portée ? Quelles campagnes de promotion à l'avenir ? L'APAQ-W a-t-elle développé des projets à cet égard ?